

## Séance du 25 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CARPENTIER Jean-Baptiste, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Baptiste CARPENTIER, Maire, Monsieur Bernard NICAISE, Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Pierre MAURIZI, Mesdames Ingrid LARGILLIERE et Laurence MICHEL formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : Messieurs Claude Nicaise (excusé, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste CARPENTIER) et Cédric VAN DE CAVEYE (excusé)

Madame Laurence MICHEL est élue secrétaire de séance.

### **I- Approbation du compte-rendu du 22 juillet 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2024 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

### **II- Syndicat des eaux de Grandvilliers**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'adhésion de 4 communes indépendantes au Syndicat des Eaux de Grandvilliers, suite aux dispositions de la Loi Notre du 7 août 2015 prévoyant le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes à compter du 1er janvier 2026.

Cela concerne les services d'eau des communes de Brombos, de Sarnois, d'Offoy et de Hautbos, qui souhaitent intégrer le Syndicat des Eaux de Grandvilliers pour le 1er janvier 2025.

Après avoir reçu les lettres de notifications de chaque commune et étudié les demandes de chacune des communes, le Conseil Syndical a émis un avis favorable à l'adhésion du service des eaux des communes de Brombos, de Sarnois, d'Offoy et de Hautbos au sein du Syndicat des Eaux de Grandvilliers.

Le Conseil Municipal doit donner son avis concernant la décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'adhésion du service des eaux des communes de Brombos, de Sarnois, d'Offoy et de Hautbos au sein du Syndicat des Eaux de Grandvilliers.

### **III- Travaux de voirie**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge financièrement la création du premier bateau de trottoirs permettant l'accès à une propriété et la réfection. Il précise que dans le cas d'une demande d'un deuxième bateau, ce dernier serait à la charge du demandeur et réalisé obligatoirement par une entreprise après validation de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la prise en charge financière et les conditions.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de devis sera faite pour la modification d'un bateau dont les eaux de pluie de la rue s'écoulent dans la propriété d'un habitant.

#### **IV- Fêtes de fin d'année**

Monsieur le Maire propose de renouveler les bons d'achat offerts aux personnes âgées de plus de 60 ans, d'une valeur de 20 euros.

Ces bons seront à utiliser chez le poissonnier (commerce ambulant) ou à Carrefour (Crèvecœur-le-Grand).

Le comité des fêtes renouvellera les cartes cadeaux offertes aux enfants.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité les présents de Noël énumérés ci-dessus.

Le Conseil Municipal prévoit les décorations de Noël

#### **V- Logo de la commune**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la création du site internet de la commune est en cours.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose la création d'un logo pour la commune pour un montant de 500.00 € HT par le même prestataire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Une réunion de présentation du site internet aura lieu avec le Conseil Municipal.

#### **VI- Défibrillateur**

Monsieur le Maire présente le devis pour l'installation d'un défibrillateur 562.00 €

Il rappelle le devis du défibrillateur pour un montant de 1 712.00 €. La maintenance est gratuite la première année puis 99 € par an.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Madame Laurence Michel se renseignera pour organiser une formation.

#### **VII- Questions diverses**

Madame Laurence Michel fait part au Conseil Municipal de son constat quant aux comportements dangereux d'automobilistes malgré les aménagements réalisés.

Le Conseil Municipal mène une réflexion sur les problèmes de circulation excessive dans le village

Madame Ingrid Largillière demande s'il est possible de rétablir l'éclairage publique la nuit surtout l'hivers. Monsieur le Maire établira un bilan sur l'investissement afin de vérifier si des économies ont bien été réalisés.

Quelques réflexions sont mené sur le sujet comme la possibilité de baisser l'intensité la nuit, une modification des horaires ou encore allumer une lampe sur deux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipale que les travaux d'aménagement d'une aire de jeux et de réflexion du corp de garde sont en cours.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la baisse des effectifs des enfant de l'école. Il précise qu'une réunion a eu lieu avec les maires du regroupement et l'inspectrice de l'académie. La fermeture d'une classe est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.